

Organisation d'une Manifestation de la Diaspora burundaise de Suède

@rib News, 04/04/2014 Communiqué de la Diaspora Burundaise de Suède de ce 4 avril 2014
 Au fur et à mesure que le Burundi s'approche des élections de 2015, nous sommes, nous burundais vivant en Suède de préoccupés et indignés par la situation tant sociopolitique qu'économique qui prévaut actuellement au Burundi et qui risque d'exploser et de tourner mal et conduire à la catastrophe si rien n'est fait avant qu'il ne soit trop tard. Notre intention et surtout notre devoir et de faire un clin d'œil au gouvernement du Burundi et de demander à la communauté internationale en général et au Parlement Suédois en particulier d'utiliser de leurs pouvoirs pour prêter main forte au peuple burundais. Nous vous relatons en quelques points les raisons de notre cri d'alarme :

1. Nous observons avec un œil attentif comment les Partis politiques fonctionnent au Burundi et constatons avec regret que c'est le seul Parti au Pouvoir qui semble être autorisé d'exercer pleinement son rôle et à travailler publiquement. Et ce qui concerne les autres Partis politiques, ils connaissent une ingérence notoire du Gouvernement dans leurs affaires internes non seulement il leur est de facto interdit de travailler mais également ils sont entrain d'être scindés en ailes dont les unes sont pro-gouvernementales tandis que les autres ailes se voient obligées de travailler dans la clandestinité. Cela conduit petit à petit à la suppression pure et simple des Partis politiques d'opposition et à l'instauration d'un monopartisme au Burundi, ce qui réduit à zéro l'espace démocratique au Burundi.

2. L'article 96 de la Constitution burundaise parle de la durée du mandat (5ans), du nombre de mandats pour un président (un mandat renouvelable une fois) et du mode d'élection qui est le suffrage universel direct. L'article 302 de la même constitution parle d'une exception au mode d'élection du premier président de la République du Burundi de la période post-transition qui est élu au suffrage universel indirect. Le président actuel étant le premier président de la République de la période post-transition a été élu pour la première fois en 2005 par l'Assemblée Nationale et le Sénat réunis en congrès à la majorité des deux tiers des membres. Cette exception concerne uniquement le mode d'élection. Elle ne concerne ni la durée ni le nombre de mandats.

3. L'Accord d'Arusha quant à lui, "Il (le Président de la République) est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels.", Protocole II, article 7, point 3. Le Président actuel de la République a déjà eu maintes reprises dit qu'il revient à son parti politique de désigner son successeur à l'élection présidentielle de 2015 et qu'il ne saura pas dire non si jamais son parti politique lui proposait d'être sa propre succession. Si jamais il se présente candidat à sa propre succession, il aura fait en violation de la Constitution Burundaise et de l'Accord d'Arusha. L'Accord d'Arusha étant le résultat d'un long processus de Paix et de Réconciliation. L'Accord d'Arusha constitue une pierre angulaire pour la Paix et la Réconciliation nationale et a joué un rôle décisif jusqu'à l'instaurer une stabilité relative au Pays. Ne pas le reconnaître serait faire preuve d'une malhonnêteté. La séparation des pouvoirs est un principe qui est reconnu par la Constitution Burundaise. Pour cela les trois pouvoirs (Législatif, Exécutif et Judiciaire) devraient être égaux et séparés les uns des autres. La tendance au Burundi est que l'Exécutif domine les deux autres et que finalement tous les trois sont confondus, ce qui fait que l'indépendance de la Magistrature telle que stipulée dans la Loi fondamentale n'existe que sur papier. Ici on veut donner un exemple de manifestants de l'opposition ont été arrêtés, traduits en justice et condamnés à la Servitude Pénale Perpétuelle. On veut souligner qu'après l'abolition de la Peine Capitale au Burundi, la Servitude Pénale Perpétuelle est la plus lourde Peine dans notre chère Patrie. Que des manifestants soient condamnés à la plus lourde peine qui soit, non seulement c'est une aberration pour la Justice Burundaise mais aussi cela montre en suffisance combien le Pouvoir Exécutif utilise le Pouvoir Judiciaire pour étouffer toute voix discordante. Nous exhortons que l'indépendance de la magistrature soit traduite dans les faits pour garantir une Justice Sociale et l'égalité de tous devant la Loi. Nous réclamons la libération sans condition de tous les prisonniers politiques.

5. Conformément à la Constitution Burundaise, la liberté d'expression doit être une réalité. Nous voulons que la liberté de manifester se concrétise. L'exemple le plus marquant est quand la République Nationale a tiré à balles réelles sur des manifestants, non seulement c'est une incongruité mais aussi cela ternit l'image de notre pays.

6. Pour le moment, près de 15000 étudiants des universités publiques sont renvoyés chez eux pour avoir refusés d'être traités différemment en octroyant la bourse d'étude à une partie des étudiants et en la refusant aux autres. La bourse des étudiants est tellement insignifiante. Au lieu de la supprimer, il faut l'augmenter. Les étudiants n'ont pas d'autres ressources si ce n'est que cette petite bourse. Il faut remarquer également que supprimer la bourse des étudiants serait favoriser une classe sociale déjà favorisée à savoir celle des riches qui seuls seront capables de payer les frais académiques pour leurs enfants. Supprimer cette bourse serait contraindre une grande partie des étudiants à abandonner leurs études et à rentrer chez eux. En conclusion, nous interpelons la communauté internationale en général et le Gouvernement suédois en particulier de tout faire pour que l'espace démocratique soit rétabli au Burundi afin de rendre possible l'organisation des élections libres et transparentes l'année prochaine (2015) Fait à Stockholm, ce 4 avril 2014 Oscar Butare Président de la Diaspora Burundaise de Suède.